



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session extraordinaire 2013-2014

RM/pk

P.V. ENV 16  
P.V. ECO 22

**Commission de l'Environnement**

et

**Commission de l'Economie**

**Procès-verbal de la réunion du 28 mai 2014**

Ordre du jour :

Débat d'orientation avec rapport sur l'orientation politique luxembourgeoise en relation avec le protocole de Kyoto

- Décision à prendre quant à l'intitulé du débat d'orientation
- Institution d'une sous-commission chargée de préparer le débat d'orientation : dénomination, composition de la sous-commission et désignation d'un président
- Désignation d'un rapporteur
- Organisation des travaux

\*

Présents : M. Claude Adam, M. Eugène Berger, M. Max Hahn, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Henri Kox, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, M. Justin Turpel, M. Michel Wolter (remplaçant M. Jean-Marie Halsdorf), membres de la Commission de l'Environnement

M. André Bauler, Mme Simone Beissel, Mme Tess Burton, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Max Hahn, M. Henri Kox, M. Laurent Mosar, M. Roy Reding, membres de la Commission de l'Economie

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

\*

Présidence : M. Henri Kox, Président de la Commission de l'Environnement  
M. Franz Fayot, Président de la Commission de l'Economie

\*

**Débat d'orientation avec rapport sur l'orientation politique luxembourgeoise en relation avec le protocole de Kyoto**

### Intitulé du débat d'orientation

Pour rappel, il est apparu que l'intitulé originel du débat d'orientation (Débat d'orientation en relation avec le rapport spécial de la Cour des comptes concernant la mise en application du Protocole de Kyoto) pouvait prêter à confusion, en ce sens qu'il peut être interprété comme empiétant sur les compétences de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire, interlocuteur privilégié de la Cour de comptes au sein de la Chambre des Députés. Au cours de la réunion du 14 mai courant, il a donc été décidé de modifier cet intitulé afin d'écartier toute incertitude.

Monsieur le Président de la Commission de l'Environnement propose l'intitulé suivant : Débat d'orientation avec rapport sur l'orientation politique luxembourgeoise en relation avec le protocole de Kyoto.

Des interventions subséquentes, il peut être retenu que l'intitulé proposé par Monsieur le Président de la Commission de l'Environnement pourrait être considéré comme trop réducteur et devrait intégrer non seulement une composante relative à la protection du climat, mais également une composante énergétique.

Un nouvel intitulé tenant compte de ces remarques sera proposé au cours de la prochaine réunion.

### Institution d'une sous-commission chargée de préparer le débat d'orientation

Au cours de la réunion jointe du 14 mai dernier, il a été jugé utile, afin de rationaliser les travaux, d'instituer une sous-commission qui comprendra des représentants des deux commissions parlementaires et qui s'occupera de la préparation et de l'organisation du débat d'orientation.

Si le Règlement de la Chambre des Députés dispose, en son article 22 (2), que « *les commissions peuvent constituer des sous-commissions dont elles déterminent la composition et la compétence* », il reste muet quant au nombre de membres composant les sous-commissions. Il semblerait cependant que, malgré le fait que la sous-commission qu'il est ici envisagé d'instituer soit la jonction de deux commissions permanentes, il ne soit pas adéquat de créer une sous-commission composée de plus de quatorze membres, chiffre maximal fixé par le Règlement pour ce qui est de la composition des commissions permanentes.

S'il est entendu que la composition de la sous-commission devrait refléter, d'une certaine façon, la composition de la Chambre des Députés, il apparaît cependant que la proportionnalité ne doit pas être respectée de manière aussi stricte que dans les commissions permanentes. Ceci est d'autant plus vrai que la sous-commission n'aura aucun pouvoir décisionnel et que son rôle se limitera aux préparatifs du débat d'orientation, les différentes décisions devant, quoi qu'il en soit, être prises au sein des commissions permanentes.

Pour ces raisons, Monsieur le Président de la Commission de l'Environnement propose de prévoir la constellation politique suivante : 3 à 4 représentants du groupe CSV, 2 à 3 représentants du groupe DP, 2 à 3 représentants du groupe LSAP, 2 représentants du groupe *déi gréng*, un représentant de la sensibilité ADR, ainsi qu'un représentant de la sensibilité *déi Lénk*. Cette proposition soulève les commentaires suivants :

- étant d'avis que les sous-commissions doivent respecter la proportionnalité de la Chambre, le groupe CSV s'oppose à cette proposition et souhaite pouvoir déléguer cinq

membres. Afin de rester en deçà du quota de quatorze membres et étant donné que les deux sensibilités politiques devraient chacune pouvoir déléguer un membre, il est d'avis que *déi gréng* ne devrait désigner qu'un seul membre et propose la constellation politique suivante : 5 représentants du groupe CSV, 3 représentants du groupe DP, 3 représentants du groupe LSAP, un représentant du groupe *déi gréng*, un représentant de la sensibilité ADR, ainsi qu'un représentant de la sensibilité *déi Lénk*. Cette proposition n'est cependant pas retenue car elle ne dégage aucune majorité ;

- les deux sensibilités politiques devraient se mettre d'accord afin que l'une d'entre elles renonce à déléguer un de leurs membres. Cette proposition n'est pas non plus retenue ;
- la Commission de l'Environnement devrait instituer une sous-commission, la Commission de l'Economie également et des réunions jointes de ces deux sous-commissions pourraient être convoquées. Il n'est pas statué sur cette proposition.

Devant l'impossibilité de trouver un compromis immédiat, il est convenu de surseoir aux décisions concernant la dénomination et la composition de la sous-commission, de même qu'à celle concernant la désignation d'un président.

#### Désignation d'un rapporteur

Ce point sera traité au cours de la prochaine réunion.

#### Organisation des travaux

Monsieur le Président de la Commission de l'Environnement propose que les représentants des différents groupes et sensibilités politiques s'expriment tour à tour afin d'inventorier les points qui devraient être discutés, ainsi que les experts qui devraient être entendus au cours de la préparation du débat d'orientation. Suite à un bref échange de vues, il est décidé qu'une proposition écrite sera soumise à discussion au cours de la prochaine réunion.

\*

Une prochaine réunion jointe de la Commission de l'Environnement et de la Commission de l'Economie est fixée au 16 juin 2014 à 13h00.

Luxembourg, le 5 juin 2014

La secrétaire,  
Rachel Moris

Le Président de la Commission de  
l'Environnement,  
Henri Kox

Le Président de la Commission de  
l'Economie,  
Franz Fayot